

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUËC-DU-TRIEUX**

Séance du lundi 28 Septembre 2026
Date des convocations : 21 Septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-huit septembre deux mille vingt-six à dix-huit et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX, Maire.

Etaient présents :

Vincent LE MEAUX
Alain BIA
René Loïc ALIX
Claude LE GUYADER
Marine DUPRE

Josette FOULON
Jean Luc LE PALANTON
Sophie DELACOUR
Christophe JEGOU

Alain BOUGET
Marie-Andrée DERRIENNIC
Lydie JACQUES
Kevin Paulic

Sylvie DELHOMMEAU, absente et excusé a donné procuration à Jean-Luc LE PALANTON

Nelly BOUTTERIN absente et excusée a donné procuration à Sophie DELACOUR

Kevin PAULIC a été désignée secrétaire de séance.

M. le Maire ayant quitté la séance à 19h45. M. LE PALANTON assure la présidence de la séance et M. LE MEAUX a donné procuration à Marine DUPRE

DEL 2026-09-13 – Urbanisme : Droit de Prémption Urbain : Rue de la Belle Eglise

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.210-1 et suivants relatifs au droit de préemption urbain ;

Considérant que Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) reçues en mairie le 14 septembre 2026, dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain ;

Considérant que la déclaration d'intention d'aliéner concerne le bien suivant :

- E1072, situé 27, Rue de la Belle Eglise

Considérant qu'après examen de cette déclaration, la commune ne souhaite pas acquérir le bien concerné dans le cadre de l'exercice de son droit de préemption urbain ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, par 15 voix pour :

- **DECIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain concernant le bien faisant l'objet de la déclaration d'intention d'aliéner, référencé E1072, situé 27 Rue de la Belle Eglise.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente décision au notaire chargé de la vente.

Fait et délibéré, le lundi 28 septembre 2026

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Vincent LE MEAUX

Kevin PAULIC

Pour le Maire

L'Adjoint délégué

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

ID : 022-212202121-20261005-DEL13092026-DE